



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**Cession au Conseil Général d'une bande de terrain prélevée sur la
parcelle cadastrée section CD n° 170**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060068

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Cession au Conseil Général d'une bande de terrain prélevée sur
la parcelle cadastrée section CD n° 170**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier DU GUESCLIN, le Conseil Général souhaite réaliser une rampe d'accès piétonnier le long du mur d'enceinte de l'ancienne caserne qui surplombe le jardin des plantes.

La différence de niveau entre la caserne et le jardin situé en contre-bas sera exploitée de la façon suivante :

Pour la création de la rampe, la Ville de Niort cède au Conseil Général, une bande de terrain d'une superficie de 380 m² environ, prélevée le long du mur d'enceinte de la caserne en bordure de parcelle cadastrée section CD n° 170. (voir plan joint)
Cette cession aura lieu moyennant le prix de 16 500 € conforme à l'avis du Domaine.

Cet aménagement entraînera la démolition puis la reconstruction par le Conseil Général du garage existant. Celui-ci restant la propriété de la Ville de NIORT, il y aura création d'un volume correspondant à cette construction dont le toit terrasse servira d'assise à la rampe (celle-ci se poursuivra en appui sur les locaux techniques édifiés dans la continuité du garage).

Pour permettre cette cession, il convient simplement au préalable de prononcer le déclassement de la bande de terrain concernée par le projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'opération décrite ci-dessus ;
- Décider le déclassement d'une bande de terrain de 380ca environ, prélevée sur la parcelle cadastrée section CD n° 170, le long de l'ancienne caserne DU GUESCLIN, conformément au plan joint ;
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces administratives s'y rapportant, acte qui sera dressé par Maître DAGES, notaire à Niort. Tous les frais relatifs à cette affaire seront pris en charge par le Conseil Général.

La recette sera affectée au chapitre 77, rubrique 711, article 775 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)